



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline — BON Françoise - COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel - DECORTE Manon – DUNAND François - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUYONNET Nathalie - JAY Hélène – MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. BRUNIER Thierry à Mme ARNAULT Jacqueline
M. CAUMONT Joël à Mme MORARD Ghislaine
Mme KALIAKOURAS Evelyne à M. POINTET André
M. ROCHAIX Jean-François à M. COLLOMB Daniel

Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 21 juillet 2021

Le compte-rendu du conseil du 21 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article 2121.15 du Code général des collectivités territoriales(CGCT)).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nomination de Madame Josiane MIBORD à la fonction de secrétaire de séance.

I. Affaires générales

1. Approbation de la stratégie et du plan d'actions « Espace Valléen du col de la Madeleine 2021-2027 » - dépôt de la candidature

Dans le cadre du programme Espace Valléen, la Communauté de communes, structure porteuse et coordinatrice pour le territoire Vallées d'Aigueblanche/Saint François Longchamp, a élaboré une candidature à l'aide de ses partenaires touristiques locaux pour la période 2021-2027.

Les deux premières générations de programme ont permis de conforter une forme de gouvernance déjà bien ancrée sur le territoire depuis de nombreuses années et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche ainsi que l'ensemble des acteurs touristiques locaux sont très favorables à poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2010.

Cette dynamique collective a été concrétisée par les nombreux projets élaborés au cours de cette période et largement soutenus par le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et l'Europe.

Après une phase de travail d'actualisation du diagnostic et de définition des grands axes stratégiques suite à l'identification des enjeux, un plan d'actions fort de 24 actions a été élaboré.

Les 4 axes stratégiques sont les suivants :

1. Mettre en cohérence le périmètre valléen de la destination
2. Lancer une nouvelle phase de diversification pour asseoir le projet touristique "toutes saisons" de manière durable
3. Prendre appui sur les atouts naturels pour développer une démarche écologique et énergétique partagée/valorisante
4. Gagner en cohérence territoriale via une gouvernance touristique modernisée

Le périmètre de l'Espace Valléen proposé est identique à la précédente génération, mais avec un degré d'intégration nettement plus important de la commune de Saint-François-Longchamp qui a participé à l'élaboration de la stratégie dès les premières réflexions.

Ce plan d'actions est la feuille de route de l'action touristique pour les 7 prochaines années et permettra de solliciter tous les financements possibles et mobilisables en sus des aides allouées directement par le programme Espaces Valléens.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver et de valider la stratégie et le plan d'actions tel que définis dans le cadre de la démarche « Espace Valléen du col de Madeleine » pour la période 2021-2027.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche en catégorie 1

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le dossier de demande de renouvellement du classement de l'OTVVA en catégorie 1.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

II. Affaires budgétaires

3. Décision modificative n° 1 / budget annexe Centre Aquatique

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	NATURE / FONCTION	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
022	022/01	-21 000,00 €		
	TOTAL CHAPITRE 022	-21 000,00 €		
023	023/01	21 000,00 €		
	TOTAL CHAPITRE 023	21 000,00 €		
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE / FONCTION	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
132	2313/132/413	21 000,00 €		Travaux plages
	TOTAL OPERATION 132	21 000,00 €		
021	021/01		21 000,00 €	
	TOTAL CHAPITRE 021		21 000,00 €	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	21 000,00 €	21 000,00 €	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

La somme de 50 000 € du chapitre 011-61551/020 concerne la réparation de la dameuse de Nâves ; il sera précisé le coût de la réparation de la dameuse de Doucy.

Concernant les bornes de recharge Tesla installées sur le parking du Radiana, elles pourront bientôt être utilisées par tous les véhicules électriques.

4. Décision modificative n° 3 / Budget Principal

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n° 3 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	NATURE / FONCTION	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
011	61551 / 020	50 000,00		REPARATION DAMEUSE
011	6232 / 020	60 000,00		COMPLEMENT TRAIL
012	64131 / 020	28 000,00		COMPENSATION AGENTS EN AM
023	023 / 01	293 000,00		
013	6419 / 020		28 000,00	RBT ASSURANCE AGENTS EN AM
73	73111 / 020		-1 050 000,00	suivant 1259
	73112 / 020		-37 000,00	suivant 1259
	7382 / 020		515 000,00	suivant 1259
74	74833 / 020		645 000,00	suivant 1259
	74834 / 020		200 000,00	suivant 1259
77	7718 / 020		80 000,00	ANNULATION RATTACHEMENT
77	7788 / 020		50 000,00	REMBOURSEMENT ASSURANCE
TOTAL		431 000,00	431 000,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE / FONCTION	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
021	021 / 01		293 000,00	
406	2315/406/95	5 000,00		Bennes Travaux Beauregard
406	2184/406/95	40 000,00		Sommiers + Matelas Beauregard
512	2184/512/95	20 000,00		Cuisine Restaurant Radiana
412	2315/412/95	30 000,00		Neige de Culture Doucy
911	2111/911/020	111 000,00		Fonciers
911	2182/911/020	30 000,00		Véhicule Espaces Verts
915	2152/915/95	50 000,00		Signalétique Valmorel
916	2188/916/020	7 000,00		Borne véhicule électrique
TOTAL		293 000,00	293 000,00	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Admission en non-valeurs

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il appartient au comptable public de procéder au recouvrement des créances émises par la CCVA.

A ce titre, Madame Isabelle ZANETTO, comptable en charge du recouvrement des créances intercommunales, propose la liste des non-valeurs du budget principal et des budgets annexes Eau et Assainissement. Les sommes sont réparties de la manière suivante :

BUDGET	TYPE	IMPUTATIONS	MONTANTS
Principal	Non-valeur	6541	120.16 €
	Non-valeur	6541	1 366,76 €

		TOTAL BP	1 486,92 €
Eau	Non-valeur	6541	136.91 €
		TOTAL BA EAU	136.91 €
Assainissement	Non-valeur	6541	286.62 €
		TAL BA ASSAINISSEMENT	286.62 €

Pour rappel, les non-valeurs représentent les créances considérées comme impossibles à recouvrer. Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire d'acter le non recouvrement de ces créances.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Attribution de fonds de concours à la commune des Avanchers-Valmorel

a) Travaux de mise en sécurité de la buse hydraulique du torrent du Morel

Le vice-président en charge des finances expose à l'assemblée la demande de fonds de concours formulée par la Commune des Avanchers-Valmorel pour les travaux de mise en sécurité de la buse hydraulique du Torrent du Morel.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Les Avanchers - Valmorel, en vue de participer au financement des travaux de mise en sécurité de la buse hydraulique du Torrent du Morel, à hauteur de 57 500 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

b) Travaux de réfection du grand bassin de la piscine de Valmorel

Le vice-président en charge des finances expose à l'assemblée la demande de fonds de concours formulée par la Commune des Avanchers-Valmorel pour la réfection polyester du grand bassin de la piscine de Valmorel.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Les Avanchers - Valmorel, en vue de participer au financement de la réfection polyester du grand bassin de la piscine de Valmorel, à hauteur de 58 600 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Demande d'un fonds de concours à la commune de La Léchère (extension du réseau neige de culture)

Le vice-président en charge des finances propose au conseil communautaire de demander un fonds de concours à la Commune de La Léchère, en vue de participer au financement de l'extension d'un réseau de neige de culture sur le domaine skiable de Valmorel à hauteur de 500 000 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de refacturation avec la commune de Grand-Aigueblanche

Le vice-président en charge des finances expose au conseil communautaire que la CCVA est maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour la réalisation de la liaison des réseaux secs et humides des hameaux des Emptes et de Le Bois et que la CCVA procédera à une refacturation à la commune de Grand-Aigueblanche après chaque situation de marché.

Il est proposé qu'une convention de refacturation soit établie à cet effet.

Le coût pour la CCVA concerne les réseaux d'assainissement pour 35 517,25 € HT, d'eau potable pour 16 280,50 € HT et les frais généraux pour 2 500 €, le reste des travaux est à la charge de la commune (reprise de la voirie, réseaux eaux pluviales, réseaux électriques et la moitié des frais généraux).

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Subvention à l'association Tarentaise Natation Le Morel

Le vice-président en charge des finances propose au conseil communautaire que soit attribuée une subvention d'un montant de 840 € à l'association Tarentaise Natation Le Morel.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Gestion du personnel

10. Création d'emplois non permanents

Le vice-président délégué au Personnel informe l'assemblée que suite aux besoins en personnel pour l'année 2021 et début 2022, il est proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public à temps complet listés ci-après :

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Adjoint technique	3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	CDD de remplacement	Technique	1	01/09/2021	31/10/2021
Rédacteur	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Administratif	1	01/09/2021	31/10/2021
Rédacteur	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Administratif	1	01/11/2021	30/04/2022
Adjoint du patrimoine	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Médiathèque	1	01/11/2021	30/04/2022
Adjoint du patrimoine	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Médiathèque	1	01/11/2021	30/04/2022

Il est également proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public à temps non-complet listés ci-après :

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Adjoint technique	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	1	01/09/2021	17/12/2021
Adjoint du patrimoine	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Médiathèque	1	01/09/2021	30/10/2021

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

IV. Affaires foncières

11. Acquisition de terrain appartenant à Madame Jeanne LALLIER

Le Président expose que la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, conjointement avec la commune de La Léchère, a mis en place un programme de développement touristique doux sur la vallée de Nâves. La majeure partie des investissements ayant été effectuée (Refuge du Nant du Beurre, Bâtiment du Tovet, pistes de fond, Maison de la Montagne), la communauté de communes poursuit l'aménagement de ce site pour éviter les conflits d'usage et sécuriser ce secteur.

Après avoir réalisé des pistes permettant le damage pour accéder aux pistes de ski de fond, la CCVA continuera l'aménagement du secteur du Tovet, l'accès sécurisé au refuge du Nant du Beurre et autres pistes agricoles.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite acquérir, au prix de 0,40 € le m², la parcelle cadastrée YO 154 sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves), d'une superficie de 160 m² appartenant à Madame Jeanne LALLIER.

Cet accord pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus.
La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

L'inauguration des travaux du centre aquatique s'est bien déroulée.

Le centre aquatique a enregistré une baisse de 30 % de la fréquentation en 2021 par rapport à l'année 2019.

En revanche, les recettes ont augmenté de 15 % (en partie grâce aux ventes des cartes 20 entrées).

SOGETOBA : le taux d'occupation a été très bon au mois d'Août pour les bâtiments gérés par Vacancéole.

Néanmoins, la fréquentation du Jet de la Palla (géré par la CCAS) a été faible durant cet été.

Les travaux de rénovation des appartements se sont bien déroulés et la dernière partie se terminera cet automne. La totalité des appartements de La Duit et du Beauregard, soit 56 appartements, seront rénovés pour l'hiver 2021/2022.

La création de l'espace « bien-être » pourrait être envisagée en 2023.

Société des Eaux Thermales de La Léchère : le nombre de curistes se monte actuellement à 3 350. L'activité estivale du bloc hôtellerie (Spa, restaurant, hébergement) est en hausse par rapport à l'année 2019, année record. A noter la problématique des médecins thermaux qu'il est très difficile de recruter et qui est une condition au retour à une activité normale pour 2022.

Le conseil d'administration aura lieu le 30 septembre prochain.

Date prochaine saison thermale : du 28 mars au 22 octobre 2022.

Le bilan des remontées mécaniques est bon pour l'été 2021.

Valmorel Gestion a finalement reçu des aides suite à la crise Covid19.

La séance est levée à 20h10

Affiché à Grand-Aigueblanche, le 20 septembre 2021